

Bernaches et canards



La présence de bernaches en abondance peut parfois occasionner certaines problématiques, notamment associées à leurs déjections. La problématique des bernaches, communément appelées outardes, peut également s'appliquer aux canards et aux goélands.

La bernache du Canada

C'est bien connu, la bernache du Canada est un oiseau migrateur. Lorsque la saison froide est retardée, les bernaches demeurent sur leur aire de reproduction plus longtemps. Elles ne suivent pas le calendrier, mais bien la température!

S'il est difficile de dire avec certitude ce qui les fait partir, la présence de glace et la diminution de la quantité de nourriture sont certainement des critères importants. En effet, les bernaches vont demeurer sur les plans d'eau seulement si elles ont une étendue d'eau libre et des végétaux à manger (plantes tendres comme les pousses de graminées et le gazon tondu, graines, petits fruits, plantes aquatiques, etc.).

Le taux de reproduction des bernaches influence également la situation. Lorsque la saison de reproduction a été bonne, il y a plus d'individus. On note alors la présence de « retardataires ». Il s'agit des groupes de bernaches les plus résistantes qui partent plus tard et qui peuvent s'attarder plus longtemps sur les lacs.



La problématique

Les déjections des bernaches peuvent devenir abondantes lorsqu'elles consomment beaucoup de nourriture. Ces déjections se retrouvent alors dans les plans d'eau, où elles augmentent la charge organique.

Lorsque la température de l'eau baisse, les décomposeurs présents dans les lacs sont moins actifs et la chaîne alimentaire est ralentie. Il peut donc y avoir une accumulation de matière fécale dans le fond du lac, ce qui entraîne une dégradation de la qualité de l'eau.

Ces déjections, qui sont synonymes de présence de coliformes fécaux, peuvent constituer une source parfois importante de matière organique. Un grand nombre de bernaches sur un petit plan d'eau peut même parfois entraîner un risque pour la santé des baigneurs. La propagation ou la prolifération de bactéries d'origine fécale nécessiterait une eau relativement chaude, mais il faut tout de même rester prudent en présence d'un nombre important d'oiseaux.



Contrôler les bernaches sur votre propriété

Chasser les bernaches par le bruit ou les déplacer ne sont pas des stratégies efficaces, puisqu'elles sont à répéter en continu. Si vous désirez garder la faune aviaire loin de votre propriété, tâchez de ne pas l'attirer en premier lieu.

Quelques conseils pour désintéresser les bernaches de votre propriété:

- Évitez de nourrir les bernaches, canards et goélands. S'ils manquent de nourriture, les oiseaux s'en iront d'eux-mêmes.
- Limitez l'étendue des aires gazonnées aux abords des lacs et cours d'eau. Votre terrain deviendra moins propice à leur alimentation et à la construction de leurs nids.
- Maintenez une bande riveraine naturelle et dense en végétaux. Votre terrain sera moins attrayant!

Quelques conseils pour empêcher les bernaches de circuler:

- Installez des clôtures :

En complément de la barrière naturelle de votre bande riveraine, vous pouvez disposer des clôtures en treillis métalliques, en grillage à poules, en filet plastique de barrières à neige ou encore en simples cordes. Ces clôtures peuvent être dissimulées dans les plantations de la bande riveraine. Placez la clôture à la hauteur des bernaches (1 m de hauteur environ). Ces clôtures empêcheront les oisillons de traverser votre terrain, éloignant par la même occasion les adultes. Des techniques similaires peuvent être employées pour éloigner les canards.

- Installez un fil de pêche :

En complément de la barrière naturelle de votre bande riveraine, vous pouvez positionner un fil de pêche à hauteur de la tête des bernaches (à 1 m de hauteur environ). Ce fil déstabilisera les bernaches et les effraiera lors de leurs déplacements.

À noter : Tout ajout effectué à votre bande riveraine doit se conformer à la réglementation municipale. Renseignez-vous auprès de votre Municipalité!

LE SAVIEZ-VOUS?

Il est interdit d'endommager, de détruire, ou de déranger les nids d'oiseaux migrateurs qui contiennent un oiseau vivant ou un œuf viable. Il est également interdit de capturer, tuer, prendre, blesser ou harceler un oiseau migrateur. En effet, le Règlement sur les oiseaux migrateurs du gouvernement du Canada vise à protéger ces animaux vulnérables! Plongeurs huard, hérons, goélands, bernaches, hirondelles, parulines, bruants, canards... Toutes les espèces d'oiseaux qui déménagent pour l'hiver sont ainsi protégées au sens de la loi!



Pour découvrir plus de fiches informatives, consultez le rappel.qc.ca/fiches-informatives.